

NEWSLETTER

Schweizerischer Alpwirtschaftlicher Verband
Société suisse d'économie alpestre
Società svizzera di economia alpestre

Chers amies et amis alpagistes,

Les journées se réchauffent et la neige libère lentement les pentes ensoleillées des terrains situés en montagne. Actuellement, sur les alpages, il y règne toujours la paix et le calme. Ce n'est pas le cas dans les fonds des vallées et au sein de la capitale fédérale. Là-bas, des personnes travaillent d'arrache-pied pour réviser la loi sur l'agriculture. Les groupes d'intérêt préparent les derniers ajustements. Il en va de même pour le SSEA. La révision de la loi sur l'agriculture ne fait que commencer. Il est important que les intérêts de l'économie alpine soient clairement représentés. Il est important pour nous que les réalisations de la PA 2014-17 subsistent et puissent évoluer dans la bonne direction.

Au sein de la SSEA, nous sentons l'appui accordé par les milieux agricoles et par la Confédération. Après le départ du Conseiller fédéral J. Schneider-Ammann et l'évolution prévisible à la tête de l'OFAG, l'agriculture et l'économie alpestre doivent veiller à être bien représentés. La SSEA s'engage afin que l'économie alpestre reste un secteur important de l'agriculture suisse, à la fois en tant que base de production et en tant qu'activité perpétuant des traditions et l'identité suisse.

Les préparatifs pour l'été prochain sont en cours. La planification pour l'entretien des pâturages doit maintenant être prise en main. La réputation de l'économie alpestre se mesure aussi à l'aune de ces services. Je tiens à remercier toutes celles et à tous ceux qui se sont engagés pour une économie alpestre durable et vivante. Je vous souhaite le meilleur pour la saison à venir.

Votre président



AP 22+ : peu de nouveautés pour l'économie alpestre

Selon le rapport du Conseil fédéral sur la politique agricole 2022, l'économie alpestre ne connaîtra pas d'importantes adaptations. La SSEA est satisfaite par le maintien des paiements directs actuels, tout en étant soulagée qu'aucun transfert de fonds n'ait été prévu entre les différentes zones agricoles. Les zones d'estivage dépendent de conditions stables et fiables, en matière de politique agricole. Cependant, la manière dont la Confédération entend réduire les charges administratives n'est pas claire. La SSEA critique la réduction de 2 centimes, pour le lait transformé en fromage. Notre organisation s'oppose également à la disparition, au sein des zones d'estivage, de l'indemnité pour le lait de non-ensilage.

Dans ce contexte, la SSEA propose une augmentation de la prime à la vache laitière, à titre de compensation. Un système obligatoire de tuyaux tractés pour l'épandage du fumier dans les zones de montagne n'est pas réaliste et doit être rejeté. Par ailleurs, la SSEA s'oppose aussi à l'assouplissement du droit foncier agricole. Les exploitations familiales seraient affaiblies. Le SSEA conteste également l'imposition de la limite des 15 km pour l'agrandissement des exploitations agricoles. Elle doit être remplacée par le rayon d'exploitation usuel.

La loi sur la chasse au Conseil national

La Commission de l'environnement du Conseil national rejoint le Conseil des Etats, au sujet de ses délibérations concernant la loi sur la chasse. La proposition la plus importante discutée par cette commission consistait à autoriser la régulation des grands prédateurs, afin de prévenir les dommages ou d'éviter que des humains soient mis en danger. Cette proposition s'écarte du projet du Conseil fédéral, qui souhaite que des tirs ne soient autorisés qu'en cas de dommages importants ou lorsque la protection des personnes et des animaux ne puisse pas être assurée par l'introduction de mesures raisonnables.

La CEATE-N suit ainsi la demande de la SSEA visant à protéger les zones d'estivage par l'introduction de mesures appropriées, destinées à contrôler la population de loups. Cela vaut en particulier pour les alpages d'ovins au sein des zones de pâturages non protégés. Le Conseil national examinera le dossier 17.052, au cours de la session extraordinaire du 8 mai 2019. L'élimination des divergences devrait avoir lieu durant la session d'hiver.

Initiative du canton d'Uri : mesures sur le loup

Le 10 février, les citoyens d'Uri ont approuvé une initiative visant à renforcer la protection contre les grands prédateurs et à faciliter la régulation de ces derniers. Dans les faits, cette initiative ne changera pas grand-chose, étant donné que la loi fédérale limite la marge de manœuvre des cantons. Néanmoins, le malaise exprimé par la population d'Uri doit être pris au sérieux. C'est le cas avec la révision de la loi sur la chasse (voir ci-dessus), qui souhaite donner aux cantons une plus grande marge de manœuvre en la matière. Cette révision devrait, en fin de compte, améliorer la coexistence entre les humains et les loups.

Agenda 2019

| | |
|--|-------------------------------|
| Réunions des sections cantonales pour 2019 | |
| OW | 18 mars Metzgeren, Saarnen |
| VD | 20 mars Grange Verney, Moudon |
| LU | 25 mars Marbachegg, Marbach |
| BE | 26 mars Expohalle, Thoune |
| GR | 11 avril Journée d'étude |

À réserver

26/27 juillet: Excursion SSEA à Vals, GR
8 novembre: Assemblée générale de la SSEA à Schüpfheim, LU

Comité

Von Siebenthal Erich
Président de la SSEA, Conseiller national, BE

Ludi Toni
Vice-président de la SSEA, paysan, VD

Aebersold Heinz
Vice-directeur du SAB, AG

Böbner Christoph
Chef du service cantonal de l'agriculture et des forêts, LU

Gendotti Mauro
Vétérinaire, TI

Gujan Töni
Responsable du service de l'économie alpestre du Plantenhof, GR

Hefti Werner
Paysan et alpagiste, GL

Hobi-Schlegel Markus
Directeur du centre agricole de Saint-Gall, SG

Kohler Hans
Paysan et président de CasAlp, BE

Lötscher Oskar
Vice-président de la SFEA, FR

Müller Stefan
Chef du département de l'agriculture et de la sylviculture, AI

Pfyl Theo
Paysan et consultant, SZ

Schwery Moritz
Directeur du centre agricole de Viège, VS

Zumstein David
Paysan et alpagiste, OW